

FICHE D'INSPECTION

Equipements de protection individuelle

Réglementation

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes à des normes bien définies et choisis en fonction des risques identifiés.

L'employeur a une obligation de veiller à l'utilisation effective des EPI. La responsabilité pénale de l'employeur peut être retenue en cas de manquement.

L'entretien comprend l'inspection de l'EPI, le soin, le nettoyage, la réparation et le rangement adéquat.

L'employeur doit procéder ou faire procéder à des vérifications périodiques afin de déceler toute déféctuosité susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses.

Les EPI doivent être stockés comme préconisé sur la notice.

Procédure d'utilisation

Cet outil a pour objectif de vous aider à déterminer les éléments qui devraient être inspectés dans votre établissement.



1. Supprimer ou ajouter des éléments dans la grille d'inspection afin qu'elle corresponde aux réalités de votre établissement
2. Passer en revue les éléments à inspecter un à un
3. Faire des recommandations pour les éléments qui ne sont pas conformes
4. Faire remonter les résultats de votre inspection et vos recommandations selon vos procédures internes


FICHE D'INSPECTION


Equipements de protection individuelle


Inspection réalisée par :


Date :


 	Protecteurs oculaires ou visières	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Les protecteurs oculaires sont rangés dans un étui après usage				
	Les protecteurs oculaires sont rangés dans un endroit sec, à l'abri des saletés et des poussières, sans risque de chute, ni écrasement.				
	Les lentilles ou visières sont propres, sans égratignure, ni rayure qui pourrait nuire à la vision				
	Les protecteurs oculaires rayés, brisés, dépolis sont remplacés				
	Les protecteurs oculaires sont nettoyés régulièrement selon les indications du fabricant				
	Des affiches d'avertissement sont présentes aux endroits où le port des protecteurs oculaires est requis				


	Protecteurs auditifs	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Les bouchons d'oreille à usage unique sont jetés après usage				
	Le distributeur de bouchons jetables est propre et rempli				
	Les protecteurs auditifs réutilisables (avec coques, arceau, coussinets) ne présentent aucune trace d'usure importante (absence de fendillement, non déformés, propres et souple)				
	Les protecteurs auditifs réutilisables sont nettoyés / entretenus régulièrement selon les indications du fabricant				
Des affiches d'avertissement sont présentes aux endroits où le niveau de bruit impose le port des protecteurs					


	Chaussures de protection	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Les chaussures sont en bon état général (absence de marques d'usure, déchirure, perforation)				
	Les semelles antidérapantes sont en bon état (non lisses, non perforées)				
	Les chaussures de protection sont appropriées au travail à effectuer				
	Les chaussures de protection sont remplacées lorsqu'elles sont usées				
	Les chaussures de protection sont disponibles en tout temps et en nombre suffisant (<i>stock</i>)				
	Des affiches d'avertissement sont présentes aux endroits où le port des chaussures de protection est requis				

	Casque de sécurité	OUI	NON	N/A	Commentaires
	L' extérieur du casque ne présente pas d'usure, de fissure, de marque, de déformation, de brûlure, de trace de produit chimique, etc.				
	L' intérieur du casque ne présente pas d'usure, de fissure, de marque, de déformation, de brûlure, de trace de produit chimique, etc.				
	Le casque de sécurité est remplacé à la suite d'un impact, choc (<i>qui remettrait en cause sa solidité/efficacité/protection</i>) ou à la date de péremption (<i>voir notice du fabricant</i>)				
	La/les mousse(s) de tour de tête est/sont en bon état (absence d'usure, de salissures, non aplatie, ni déformée)				
	Présence d'une jugulaire en bon état (absence d'usure, fermeture fonctionnelle)				
	Le casque est entreposé loin de la chaleur, des intempéries et des rayons UV (<i>attention dans les véhicules</i>)				
	Des affiches d'avertissement sont présentes aux endroits où le port du casque de sécurité est requis				

	Gants de protection	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Le choix des gants est fait selon les types de produits chimiques à utiliser et/ou la tâche à accomplir (protection mécanique, biologique chimique, ...)				
	Des consignes claires sont établies quant à la durée de vie des gants				
	Des gants de tailles variées sont disponibles				
	Les gants sont entretenus selon les indications du fabricant				
	Les gants ne présentent pas de déchirures, d'usure excessive ou de signes de contamination				
Les gants sont entreposés à l'abri de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et des contaminants chimiques					

	Vêtements protecteurs	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Le choix de vêtements protecteurs est réalisé en fonction de la tâche à accomplir (<i>soudure, peinture, utilisation de produits chimiques, ...</i>)				
	Les vêtements protecteurs de tailles et modèles variés sont disponibles				
	Les vêtements protecteurs ne présentent pas de déchirures, de marques d'usure excessive ou de signes de contamination				
	Les vêtements protecteurs sont entretenus régulièrement (<i>par l'entreprise ou les salariés</i>)				
Les vêtements protecteurs sont entreposés à l'abri de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et des contaminants chimiques					

	Protection contre les chutes de hauteur	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Les protections contre les chutes de hauteur sont correctement rangées (<i>sac de transport ou valise ou mallette</i>)				
	Des consignes claires sont établies quant à l'utilisation des protections contre les chutes de hauteur				
	Les protections contre les chutes de hauteur ne présentent pas de déchirures, d'usure excessive ou de signes de contamination				
	Les protections contre les chutes de hauteur sont entretenues régulièrement et vérifiées avant chaque utilisation				
	Les protections contre les chutes de hauteur sont entreposées à l'abri de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et des contaminants chimiques				

	Protections respiratoires	OUI	NON	N/A	Commentaires
	Les différentes parties de l'appareil respiratoire ne sont pas usées, ni abîmées (<i>brisées, fêlées, fissurées, dégradées, ...</i>)				
	Les sangles et les élastiques sont en bon état				
	Les filtres et l'appareil de protection respiratoire sont adaptés aux produits utilisés				
	La date d'expiration des masques et des filtres est vérifiée régulièrement				
	Les instructions du fabricant sont suivies pour l'entretien de l'appareil de protection respiratoire				
	L'appareil respiratoire est nettoyé et les filtres sont changés régulièrement				
	L'appareil respiratoire est rangé dans un sac étanche, loin de la poussière, du soleil, de la chaleur, du froid extrême, de l'humidité excessive et des produits chimiques				
Des consignes claires sont établies et des affiches d'avertissement sont présentes aux endroits où le port d'un masque est requis					